

Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 9 mars 2026

Le lundi 9 mars 2026, le conseil municipal s'est réuni en conseil ordinaire sur convocation de M. Eloy JARAMAGO, Maire, à la mairie à 20h00.

Membres présents :

- M. Eloy JARAMAGO
- Mme Florence NUNINGER-PARIZOT
- Mme. Karine BOUILLE
- M. Thomas MILLET
- Mme Sakina JAMALI
- M. Sylvain SÆUR
- M. Franck NIALON
- Mme Hélène ASTRIC (arrivée à 20h03)
- Mme Pascaline FORNOT
- M. Nicolas JEANDOT
- M. Luc PIERRET
- M. Etienne MACHUREY
- M. Gérard BASTIEN

Membres absents :

- Mme Eliane NUNINGER, absente excusée, procuration à Mme Florence NUNINGER-PARIZOT
- Mme Edith PAILLER, absente, excusée

M. Thomas MILLET a été élu secrétaire de séance

Le Procès-Verbal du 17 décembre 2025 est validé.

GBM : convention de fonds de concours pour les travaux de voirie (chemin du Seterot, Route des Papeteries et coussins ralentisseurs)

Le Maire rappelle qu'en 2025 des travaux de voirie ont été réalisés par le GBM.

Dans le cadre du transfert, au 1^{er} janvier 2019, de la compétence Voirie, Parcs et Aires de Stationnement à la Communauté Urbaine du Grand Besançon (aujourd'hui Grand Besançon Métropole), il a été convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et donc dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les communes pouvaient verser des fonds de concours : à hauteur d'un pourcentage fixé par délibération pour toute opération engagée par la Communauté Urbaine du Grand Besançon et concernant les opérations de requalifications et créations de voiries.

Pour le programme 2025, il a été réalisé les opérations suivantes sur la commune :

- « Route des papeteries » réalisées dans le cadre du programme annuel complémentaire Gros Entretien Renouvellement (GER) et de sur qualité de voirie accordée par le secteur
- Création d'une aire de retournement « chemin du Seterot »

Ces opérations sont maintenant soldées, et il s'agit de formaliser le fonds de concours par le biais d'une convention, annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le versement d'un fonds de concours dans la limite de 50 % du montant HT des opérations citées ci-dessus, dont le montant est arrêté à ce jour à **18 959,97 € HT**.

Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la commune de Broussières à Grand Besançon Métropole dans le cadre des travaux de voirie
ANNEXE 1 - PLAN DE FINANCEMENT

Commune	Broussières	A	A x 1,2	B	(A-B) / 2 ou Montant Surqualité	A x 0,2
		Données				
Programme	Opération	Montant HT Payé	Montant TTC	Autres financements	Montant Fonds de concours	TVA à charge de GBM
Aire de retournement	Chemin de Salarot	20 744,40 €	24 893,28 €	0,00 €	6 762,67 €	4 148,88 €
Total Aire de retournement		20 744,40 €	24 893,28 €	0,00 €	6 762,67 €	4 148,88 €
GER 2025	Route des papeteries	7 839,60 €	9 407,52 €	0,00 €	3 919,80 €	1 667,92 €
	coursiers réaménageurs des papeteries	16 555,00 €	19 866,00 €	0,00 €	8 277,68 €	3 211,00 €
Total GER 2025		24 394,60 €	29 273,52 €	0,00 €	12 197,30 €	4 878,92 €
Total général		45 139,00 €	54 166,80 €	0,00 €	18 959,97 €	9 027,80 €

Le versement du fonds de concours interviendra en une fois, dès la convention signée par les deux parties, et sur la production d'un titre de recettes de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Bail commercial du local communal sis 8 Route de Besançon

Le Maire rappelle qu'au cours de la séance du conseil municipal en date du 17 décembre 2025, il avait été acté un transfert de bail initial de l'activité « Bien Être et beauté » vers une activité de toilettage pour animaux « Les pattes du bonheur » en partenariat avec Mme Anaïs Marescino.

Par mail en date du 30 janvier 2026, Mme Anaïs Marescino souhaite reprendre le bail en son nom propre pour son activité de toilettage à compter du 1^{er} juin 2026. Mme Anaïs Tifoura, titulaire du bail actuel, nous informe par courrier en date du 9 février 2026 qu'elle souhaite résilier son bail au 9 août 2026 comme le prévoit les clauses de son préavis.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et autorise le Maire à établir le bail commercial correspondant avec Mme Anaïs Marescino pour son activité de toilettage pour animaux à compter du 1^{er} juin 2026.

Facturation des incivilités liés au dépôt de déchets sauvage : actualisation

Le Maire porte à la connaissance des conseillers, que la délibération en date du 10 juin 2013 relative à l'affaire citée en objet fixe le montant des incivilités liées au dépôt de déchets sauvage comme suit :

« Suite à l'augmentation de ce type d'incivilités constatées depuis le début de l'année 2013, le Maire propose au conseil municipal de mettre en place un forfait d'intervention sur voirie de 120 euros lorsque les auteurs de ces incivilités auront été identifiés ; preuves à l'appui, par le Maire, un agent assermenté de la commune ou la gendarmerie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que la commune facture au déposant de dépôts sauvages des frais d'un montant de 120 € correspondant au coût lié à l'enlèvement et à l'élimination de ces déchets sauvages et 300 € pour les déchets inertes ».

Le Maire propose d'actualiser ces tarifs avec un montant de 300 € de base fixe auquel s'ajoute une facturation au réel de l'enlèvement et de l'élimination des déchets inertes et des déchets sauvages ; le coût de ces prestations sera donné par le prestataire en charge du nettoyage qui comprendra tous les coûts nécessaires pour procéder à l'enlèvement de ces déchets.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Finances

Présentation et vote du CFU 2025

Le Maire rappelle que le CFU est un document comptable commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Le Maire donne lecture du CFU 2025, puis il quitte la salle du conseil municipal.

La première adjointe, Mme Florence Nuninger-Parizot prend la présidence de la séance et procède au vote du CFU 2025.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	600 000,00	959 375,56	1 559 375,56
	Recettes réalisées (1)	B	214 200,82	1 037 212,52	1 251 413,34
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autonsation budgétaire totale	D	498 927,54	1 075 000,00	1 573 927,54
	Dépenses réalisées (1)	E	363 041,17	678 211,26	1 041 252,43
	Restes à réaliser	F	80 000,00	0,00	80 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Soi de réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-148 840,35	359 001,26	210 160,91
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-98 822,66	540 855,56	442 032,90
Soi de (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-247 663,01	699 856,82	652 193,81
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-80 000,00	0,00	-80 000,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-327 663,01	899 856,82	572 193,81

L'excédent de clôture de l'exercice 2025 est de 572 193.81 € et sera repris dans l'affectation des résultats du Budget Primitif 2025. La présidente de la séance fait procéder au vote du CFU 2025. Le CFU 2025 est approuvé par 12 votes pour et 1 abstention ; le maire n'ayant pas participé au vote.

Maquette comptable CFU 2025 – Section de fonctionnement

COMMUNE DE BOUSSIERES - BUDGET COMMUNAL - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Régulations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (f)
011	Charges à caractère général (3)	238 000,00	221 963,33	0,00	221 963,33	93,26	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	224 000,00	213 262,91	0,00	213 262,91	95,21	0,00
014	Atténuations de produits	500,00	354,00	0,00	354,00	72,80	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6585)	180 200,00	168 391,90	0,00	168 391,90	93,45	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		642 700,00	603 982,14	0,00	603 982,14	93,96	0,00
66	Charges financières	14 500,00	13 495,14	0,00	13 495,14	93,07	0,00
67	Charges spécifiques	5 000,00	2 633,10	0,00	2 633,10	52,66	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		662 200,00	620 110,38	0,00	620 110,38	93,64	0,00
023	Virement à la section d'investissement	354 699,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	56 100,00	56 100,88	0,00	56 100,88	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		412 800,00	56 100,88	0,00	56 100,88	14,07	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		1 075 000,00	678 211,26	0,00	678 211,26	63,09	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		1 075 000,00	678 211,26	0,00	678 211,26		0,00

COMMUNE DE BOUSSIERES - BUDGET COMMUNAL - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (f)
013	Atténuations de charges	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	46 600,00	31 985,95	0,00	31 985,95	68,62	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	164 000,00	161 228,80	0,00	161 228,80	98,31	0,00
731	Fiscalité locale	357 359,00	427 328,43	0,00	427 328,43	119,58	0,00
74	Dotations et participations	292 525,00	295 487,66	0,00	295 487,66	101,01	0,00
75	Autres produits de gestion courante	53 291,00	78 868,94	0,00	78 868,94	148,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		915 275,00	995 809,78	0,00	994 809,78	108,67	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	2 000,56	578,86	0,00	578,86	28,93	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		917 275,56	995 188,64	0,00	995 188,64	108,49	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	42 100,00	42 023,88	0,00	42 023,88	99,82	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		42 100,00	42 023,88	0,00	42 023,88	99,82	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		959 375,56	1 037 212,52	0,00	1 037 212,52	108,11	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		540 855,56					
Total des recettes de la section de fonctionnement		1 500 231,12	1 037 212,52	0,00	1 037 212,52		0,00

Maquette comptable CFU 2025 – Section d'investissement

COMMUNE DE BOUSSIERES - BUDGET COMMUNAL - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 727,00	400,00	5,18	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	126 200,00	90 063,68	71,37	36 000,00
21	Immobilisations corporelles	169 900,00	162 495,36	85,57	27 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	34 000,00	16 609,92	48,85	17 000,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		357 827,00	269 569,08	75,34	80 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	53 000,00	51 446,21	97,07	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		53 000,00	51 446,21	97,07	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		410 827,00	321 017,29	78,14	80 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	42 100,00	42 023,88	99,82	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	46 000,54	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		88 100,54	42 023,88	47,70	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		498 927,54	363 041,17	72,76	80 000,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		98 822,65			
Total des dépenses de la section d'investissement		587 750,20	363 041,17		80 000,00

COMMUNE DE BOUSSIERES - BUDGET COMMUNAL - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	29 727,00	2 463,00	8,28	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	111 472,46	193 637,94	173,63	9,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		141 199,46	196 099,94	138,88	9,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	354 699,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	58 101,00	58 100,88	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	46 000,54	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		458 800,54	58 100,88	12,66	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		600 000,00	214 200,82	35,70	9,00
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		600 000,00	214 200,82		9,00



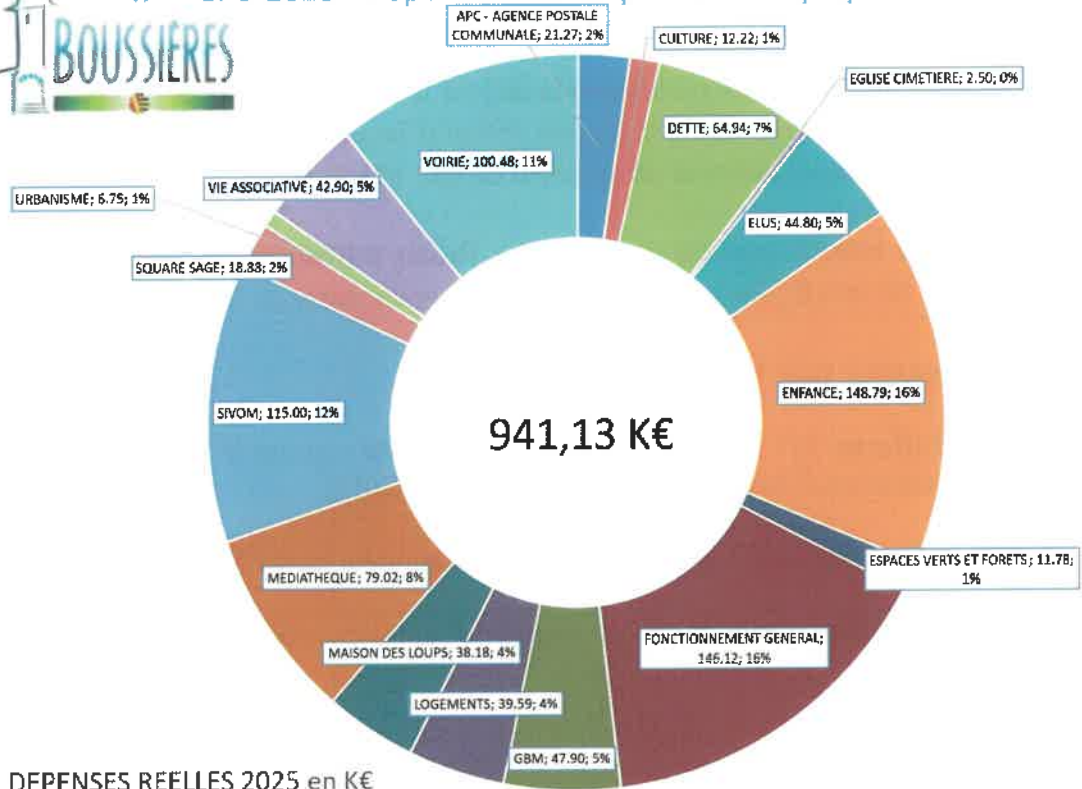
III. CFU 2025: résultats budgétaires fonctionnement et investissement

CFU 2025

		Résultat brut exercice 2025
Fonctionnement	<i>Dépenses de l'exercice</i>	678 211,26 €
		359 001,26 €
	Recettes de l'exercice	1 037 212,52 €
	<i>Recettes CA 2024 reportées</i>	540 855,56 €
	Total recettes	1 578 068,08 €
	Résultat net de section : excédent de	899 856,82 €
Investissement	<i>Dépenses de l'exercice</i>	363 041,17 €
	<i>Déficit CA 2024 reporté</i>	98 822,66 €
	Total dépenses	461 863,83 €
		-148 840,35 €
	Recettes de l'exercice	214 200,82 €
		210 160,91 €
	Résultat brut de section : déficit de	-247 663,01 €
<i>RAR</i>	80 000,00 €	
Résultat net de section : déficit de	-327 663,01 €	
	Résultat net de clôture de l'exercice 2025	572 193,81 €



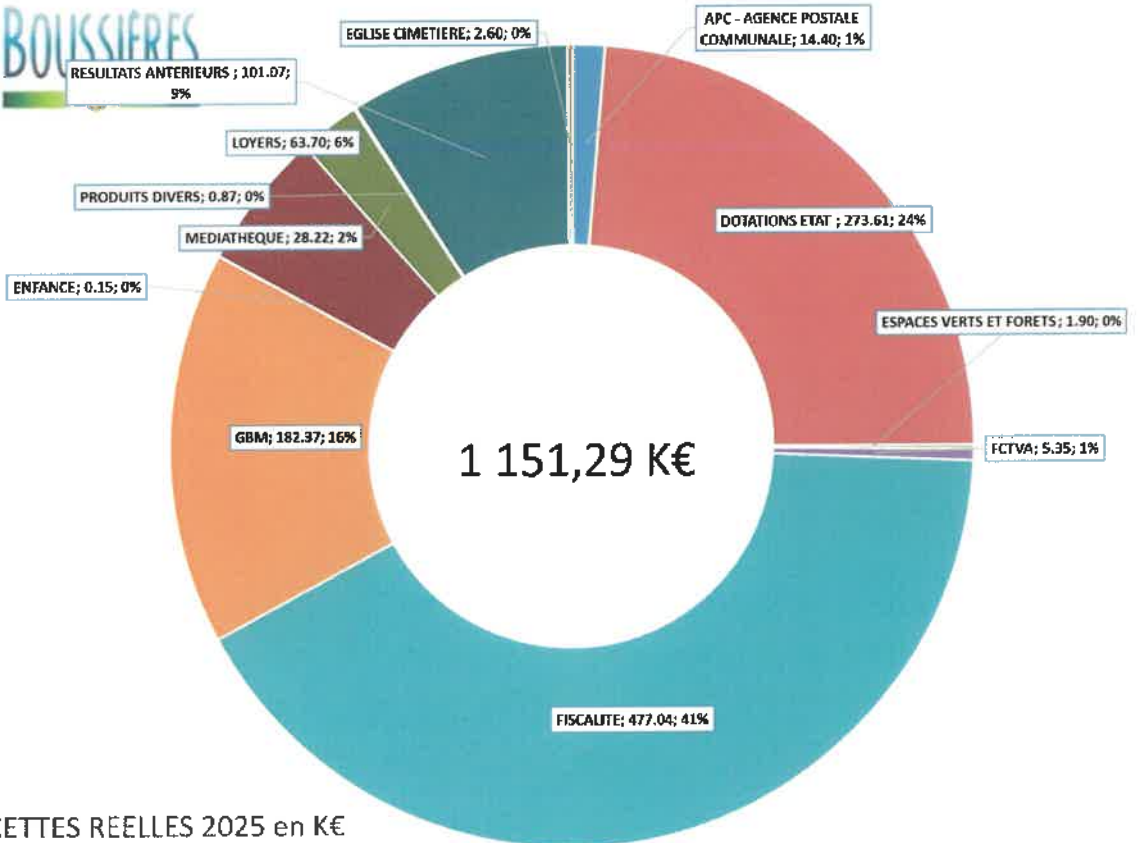
I. CFU 2025 : Dépenses réelles par vue analytique



CFU : DEPENSES REELLES 2025 en K€



II. CFU 2025 : Recettes réelles par vue analytique



CFU : RECETTES REELLES 2025 en K€

- Affectation des résultats de 2025 au BP 2026

Le conseil municipal après avoir entendu ce jour le Compte Financier Unique, constate un excédent de fonctionnement de 899 856.82 € et un déficit d'investissement de 247 663.01 €. Ainsi le résultat global brut d'exercice présente un excédent de 652 193.81 €.

A ce résultat brut, il convient d'ajouter des Restes à Réaliser en dépenses de d'investissement à hauteur de 80 000 € ; ainsi le déficit d'investissement passe de 247 663.07 € à 327 663.01 €

Le Maire propose pour le Budget Primitif 2026 :

- d'affecter 327 663.01 € à l'article 1068 et de reporter le déficit brut à l'article 001 (solde d'exécution d'investissement reporté) 327 663.01 €.
- de reporter au compte 002 (recette de fonctionnement) 572 193.81 €

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Budget Général : présentation et vote du Budget Primitif 2026

L'adjoint en charge des finances présente les maquettes comptables des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif 2026 avant de commenter la présentation analytique du BP 2026.

Maquettes comptables du BP 2026

Section de fonctionnement

COMMUNE DE BOUSSIERES - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libelle	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à recouvrer N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	236 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
012	Charges de personnel et frais assistés (3)	224 000,00	0,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
014	Atténuations de produits	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	180 200,00	0,00	224 780,00	224 780,00	224 780,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'eus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		642 700,00	0,00	700 280,00	700 280,00	700 280,00
66	Charges financières	14 500,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réalisées de fonctionnement		662 200,00	0,00	717 280,00	717 280,00	717 280,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	354 000,00	0,00	365 000,00	365 000,00	365 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	58 101,00	0,00	67 720,00	67 720,00	67 720,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		412 800,00	0,00	432 720,00	432 720,00	432 720,00
TOTAL		1 075 000,00	0,00	1 150 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00
+						
0 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 150 000,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Recettes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RAM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	46 600,00	0,00	40 256,19	40 256,19	40 256,19
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	164 000,00	0,00	157 000,00	157 000,00	157 000,00
731	Fiscalité locale	351 359,00	0,00	431 000,00	431 000,00	431 000,00
74	Dotations et participations (3)	292 525,00	0,00	269 350,00	269 350,00	269 350,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	53 291,00	0,00	54 500,00	54 500,00	54 600,00
Total des recettes de gestion courante		909 275,00	0,00	963 706,19	963 706,19	963 706,19
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	2 000,56	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		911 275,56	0,00	965 706,19	965 706,19	965 706,19

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	42 100,00		42 100,00	42 100,00	42 100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		42 100,00		42 100,00	42 100,00	42 100,00

TOTAL	953 375,56	0,00	1 007 806,19	1 007 806,19	1 007 806,19
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	572 193,81
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 580 000,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	390 620,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

Section d'investissement

COMMUNE DE BOUSSIERES - BUDGET COMMUNAL - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'Assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	7 727,00	0,00	50 500,00	50 500,00	50 500,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (5)	126 200,00	36 000,00	78 100,00	78 100,00	114 100,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	178 900,00	27 000,00	151 599,18	151 599,18	178 599,18
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	45 000,00	17 000,00	16 537,81	16 537,81	33 537,81
Total des dépenses d'équipement		357 827,00	80 000,00	296 736,99	296 736,99	376 736,99
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	53 000,00	0,00	53 500,00	53 500,00	53 500,00
18	Cycle de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		53 000,00	0,00	53 500,00	53 500,00	53 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		410 827,00	80 000,00	350 236,99	350 236,99	430 236,99

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	42 100,00		42 100,00	42 100,00	42 100,00
041	Opérations patrimoniales (7)	40 000,54		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		80 100,54		42 100,00	42 100,00	42 100,00

TOTAL	498 927,54	80 000,00	392 336,99	392 336,99	472 336,99
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

0 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					327 663,01
--	--	--	--	--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					800 000,00
---	--	--	--	--	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Recette à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	29 727,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2304) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		29 727,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	10 400,00	0,00	34 616,99	34 616,99	34 616,99
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	101 072,46	0,00	327 663,01	327 663,01	327 663,01
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Op. de liaison : affectation (SA, régime) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
004	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		111 472,46	0,00	362 280,00	362 280,00	362 280,00
45	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		141 199,46	0,00	367 280,00	367 280,00	367 280,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	354 000,00		365 000,00	365 000,00	365 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	58 101,00		67 720,00	67 720,00	67 720,00
041	Opérations patrimoniales (10)	40 000,54		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		452 101,54		432 720,00	432 720,00	432 720,00

TOTAL	600 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

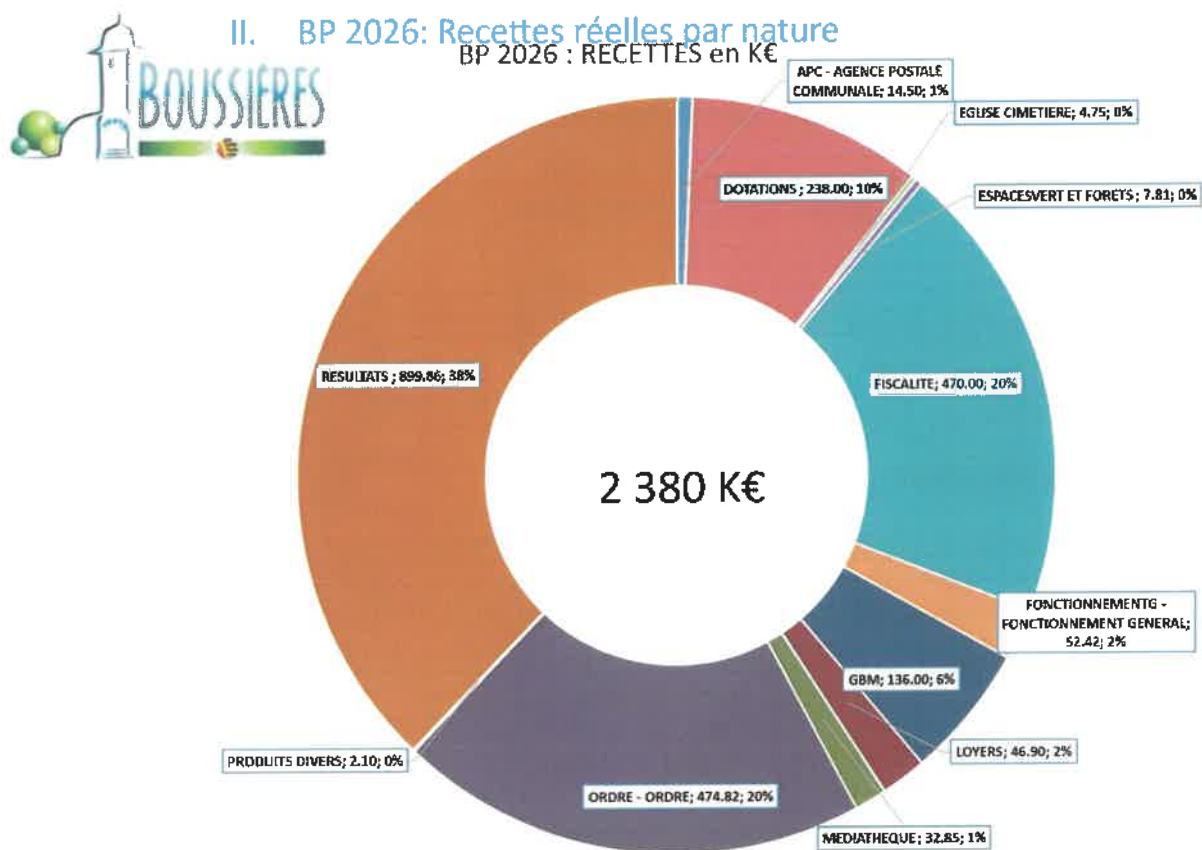
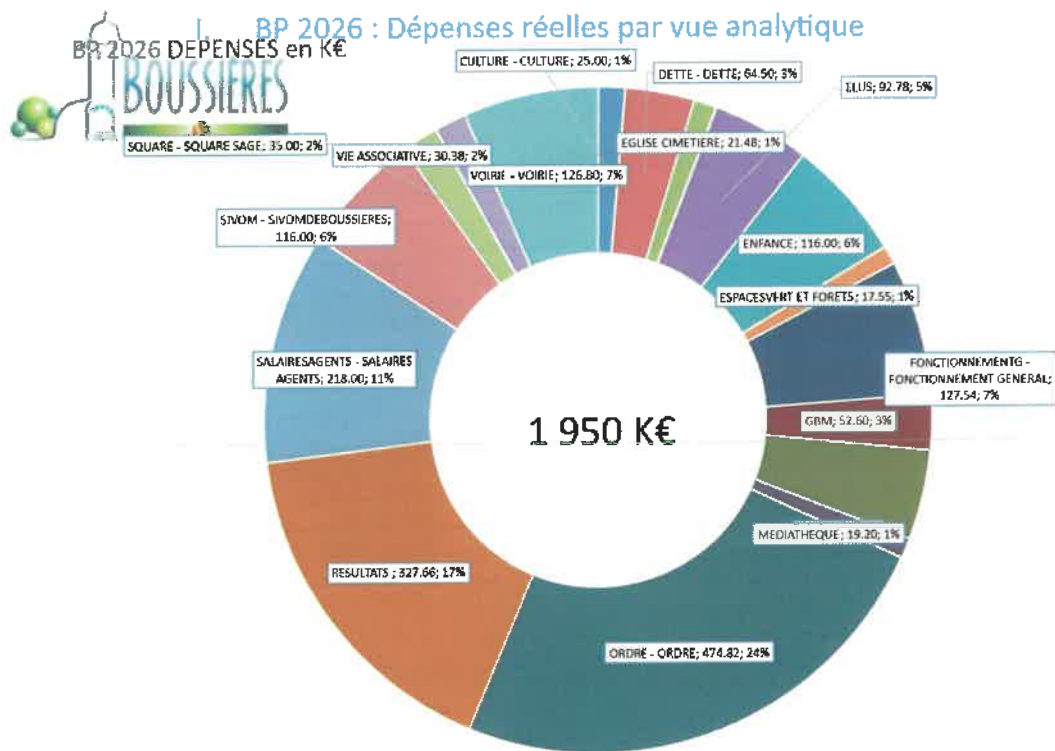
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	800 000,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	350 620,00
--	-------------------

Présentation analytique du Budget Primitif 2026.



IV. BP 2026: Vues d'ensemble

BP 2026 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble				
Chapitres		BP + DM 2025	CFU 2025	BP 2026
	Dépenses			
011	Charges à caractère général	238 000,00 €	221 963,33 €	250 000,00 €
012	Charges de personnel	224 000,00 €	213 262,91 €	225 000,00 €
14	Atténuation de produits	500,00 €	364,00 €	500,00 €
65	Autres charges de gestion	180 200,00 €	168 391,90 €	224 780,00 €
66	Charges financières	14 500,00 €	13 495,14 €	12 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	2 633,10 €	5 000,00 €
042	Opérat. Ordre entre sections	58 101,00 €	58 100,88 €	67 720,00 €
	Sous total	720 301,00 €	678 211,26 €	785 000,00 €
023	Virement section invest.	354 699,00 €	0,00 €	365 000,00 €
	Rattachement de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	1 075 000,00 €	678 211,26 €	1 150 000,00 €
	Recettes			
73	Impôts et taxes	164 000,00 €	161 228,80 €	157 000,00 €
731	Fiscalité directe	357 359,00 €	427 328,43 €	431 000,00 €
74	Dotations et participations	292 525,00 €	295 487,66 €	269 350,00 €
75	Produits de gestion	53 291,00 €	78 868,94 €	64 600,00 €
70	Produits de gestions courants	46 600,00 €	31 695,95 €	40 256,19 €
77	Produits exceptionnels	2 000,56 €	578,86 €	2 000,00 €
013	Atténuation des charges	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
042	Opération d'ordre	42 100,00 €	42 023,88 €	42 100,00 €
	Sous total	959 375,56 €	1 037 212,52 €	1 007 806,19 €
	Rattachement de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
002	Excédents antérieurs	540 855,56 €	0,00 €	572 193,81 €
	TOTAL	1 500 231,12 €	1 037 212,52 €	1 580 000,00 €

IV. BP 2026: Vues d'ensemble

BP 2026 - Section d'investissement - Vue d'ensemble				
Chapitres		BP + DM 2025	CFU 2025	BP 2026
	Dépenses			
040	Opérations ordre entre sections	42 100,00 €	42 023,88 €	42 100,00 €
27	Caution	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Rbst TA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts	53 000,00 €	51 448,21 €	53 500,00 €
204	ACI - GBM	42 100,00 €	42 023,88 €	42 100,00 €
20	Frais d'études / opérations	7 727,00 €	400,00 €	50 800,00 €
2041512	participation Txv voirie	84 100,00 €	48 039,92 €	36 000,00 €
41	Opérations patrimoniales	46 000,54 €	0,00 €	0,00 €
21	Non affectés Cf liste annexe	189 900,00 €	162 495,36 €	151 599,18 €
23	Non affectés Cf liste Annexe	34 000,00 €	16 609,92 €	16 537,81 €
	<i>RAR / CRBP (reports commandes 2025 sur 2026)</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>50 000,00 €</i>
	Sous total	498 927,54 €	363 041,17 €	472 336,99 €
001	Déficit antérieur (N-1)	98 822,66 €	0,00 €	327 663,01 €
	TOTAL	597 750,20 €	363 041,17 €	800 000,00 €
	Recettes			
13	Subventions	29 727,00 €	2 462,00 €	5 000,00 €
10	ECTVA -TA	111 472,46 €	153 637,94 €	34 616,99 €
040	Opérations d'ordre	58 101,00 €	58 100,88 €	67 720,00 €
165	caution	0,00 €	0,00 €	0,00 €
024	vente terrains creche	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	46 000,54 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations Corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Sous total	245 301,00 €	214 200,82 €	107 336,99 €
1068	recettes antérieur (N-1)- 1068	0,00 €	0,00 €	327 663,01 €
	<i>RAR / CRBP - INFOR</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
021	Virement section fonctionnement	354 699,00 €	0,00 €	365 000,00 €
	TOTAL	600 000,00 €	214 200,82 €	800 000,00 €

Balance du BP 2026

Total Dépenses	1 950 000 €
Total Recettes	2 380 000 €

Le Maire précise que la section de fonctionnement du BP 2026 est votée en suréquilibre.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le BP 2026 par 1 voix contre et 13 voix pour.

BP 2026 : fongibilité des crédits à hauteur de 7.5 %

Le Maire rappelle que la nomenclature comptable M 57 ne prévoit pas de crédits pour les dépenses imprévues. Néanmoins la M 57 autorise annuellement l'ordonnateur à des virements de crédits plafonnés à 7.5 % de chaque section, avec la restriction qu'il est prohibé d'abonder les crédits de personnel (chapitre 012).

Le conseil municipal est ensuite informé a posteriori, ce qui permet, notamment en fin d'exercice, une réelle souplesse de gestion.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la fongibilité des crédits à hauteur de 7.5 %.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : avis sur le projet arrêté par le conseil communautaire le 11/12/2025

Résumé :

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) prescrite le 28 février 2019, Grand Besançon Métropole sollicite les communes membres sur le projet de PLUi arrêté lors du Conseil communautaire du 11 décembre 2025.

Les communes disposent de trois mois à compter de l'arrêt du projet de PLUi pour émettre un avis sur ce projet.

Le présent rapport propose que la commune de Boussières émette un avis favorable / un avis favorable avec observations / un avis défavorable sur le projet de PLUi arrêté.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-1 et suivants et R.153-1 et suivants ;

Vu le débat en Conseil municipal tenu le Boussières sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;

Vu le bilan de la concertation préalable arrêté par délibération du Conseil communautaire en date du 11 décembre 2025 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 11 décembre 2025, arrêtant le projet de Plan Local d'urbanisme intercommunal ;

Vu le dossier du projet de PLUi disponible sur le lien <https://partage.grandbesancon.fr/s/2Tcqp3q6KHYbL6>

Les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale disposent d'un délai de trois mois, à compter de l'arrêt du projet, pour rendre un avis sur le projet de plan arrêté. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Le conseil municipal a pris connaissance des pièces constitutives du projet de PLUi, notamment les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement écrit et graphique qui concernent directement la commune.

Rappel du contexte et du cadre réglementaire

En application de l'article L.153-15 du code de l'urbanisme, le projet arrêté est soumis pour avis, aux conseils municipaux des communes membres de la communauté urbaine. Le projet arrêté a été transmis aux 67 communes par voie postale sur clé USB, ainsi que via la plateforme de partage sur le lien suivant : <https://partage.grandbesancon.fr/s/2Tcqp3q6KHYbL6>

L'avis des 67 communes sera joint au dossier du PLUi arrêté en vue de l'enquête publique avec l'ensemble des avis recueillis au titre des consultations des personnes publiques associées prévues en application des articles L.153-16 et L. 153-17 du code de l'urbanisme, ainsi que le bilan de la concertation arrêté lors du conseil communautaire du 11 décembre 2025.

Les travaux d'élaboration du PLUi ont été menés depuis 2019 entre la commune et Grand Besançon Métropole selon les modalités définies par délibération du Conseil Communautaire du 28 février 2019 sur la base des principes issus des Chartes de Gouvernance de GBM. Différentes réunions de Comités de secteur pour présenter l'état d'avancement des travaux ainsi que des réunions de travail technique en commune sur la spatialisation, le règlement ou encore les OAP ont notamment eu lieu permettant d'avancer techniquement sur le dossier et d'ajuster le projet.

La tenue de la Conférence des Maires a d'autre part permis de faire des points d'avancement aux étapes essentielles du dossier (diagnostic, consommation foncière, débat sur le PADD ou encore préalablement à l'arrêt du PLUi).

Il est proposé au conseil municipal de Boussieres de donner son avis sur le projet de PLUi arrêté le 11 décembre 2025 par la Communauté urbaine.

Conclusion de l'avis : le conseil municipal de Boussieres, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis défavorable sur le projet de PLUi arrêté lors du Conseil Communautaire du 11 décembre 2025.

En effet des zonages, secteur N, ont été modifiés sans que les propriétaires concernés en soient informés ainsi que les élus en charge du dossier PLUi auprès de GBM.

Questions diverses :

Scrutin du 15 mars 2026 : municipales

Il est discuté des dernières modalités d'organisation du scrutin du 15 mars 2026.

Madame ASTRIC demande la parole et donne lecture du texte suivant :

Expression d'Hélène ASTRIC au CM du 9 mars 2026

« Alors que j'étais prête à travailler avec l'équipe en place, j'ai été évincée par le maire, illégalement, de toutes les commissions de la commune dès le 2^{ème} conseil municipal de son mandat. Et si je suis parvenue, par la voie du TA à être inscrite à la commission d'urbanisme au bout de 3 ans (après avoir patienté pour un règlement à l'amiable), cela n'a servi à rien (sans surprise) puisque les commissions ne sont plus actives depuis plusieurs années, les projets choisis et décisions étant prises par le maire et les adjoints.

Pour quelqu'un qui prônait le travail avec tous les conseillers et en démocratie participative, c'est une démarche curieuse !

Le dernier édito du Grand Loup apporte encore la preuve du non-respect de la loi.

Cet édito du maire est franchement irrégulier en ce qu'il constitue un bilan de mandat ce qui est interdit par le code électoral (art. L 52-1) et régulièrement sanctionné par le juge de l'élection.

Cette utilisation illégale des moyens de la commune pour faire campagne est constitutive d'une irrégularité de nature à justifier l'annulation de l'élection de la liste dont il sera membre.

Toutes ces dérives ont été faites en connaissance de causes et sans aucune opposition, mise à part la mienne.

Jusqu'au bout, le maire se sera moqué des lois et il aura désavoué la charte de l'élu pour laquelle il s'était engagé.

Quant à la dernière phrase manuscrite de son édito « Une fausse information aura toujours 10 fois plus d'impact que son démenti », j'hésite entre 2 significations : est-ce un aveu de sa politique ou un conseil pour la suite ? ».

Mot de monsieur le Maire pour la fin de son mandat :

« Et voilà, c'est la fin de mon mandat en qualité de Maire. Je ne vais pas faire un bilan mais ensemble, nous avons réalisé beaucoup de belles choses qui ont transformé notre village : l'amélioration de notre patrimoine immobilier et naturel, le renforcement du lien social, le soutien à nos écoles, à nos associations et à nos commerçants/industries.

Rien de tout cela n'aurait été possible :

- sans l'engagement de chacun d'entre vous,
- sans notre investissement, le dévouement des agents municipaux auxquels j'associe le SIVOM,
- sans l'énergie des bénévoles et des associations.

Je sais qu'être élu n'est pas simple ni de tout repos, ce que ça représente de s'engager sur une période aussi longue avec les aléas que chacun d'entre nous peut avoir ; maladie, contraintes familiale et professionnelle, et bien d'autres.

C'est pourquoi, je tiens à vous exprimer toute ma reconnaissance pour vos idées, vos critiques constructives et, votre confiance.

Je vais prochainement passer la main à notre nouvelle Maire et sa nouvelle équipe à qui je souhaite plein succès. D'autant que j'en fais partie 😊 !

J'espère qu'elle continuera avec la même détermination, les projets engagés au service de notre commune.

Pour conclure, je vous remercie, du fond du cœur pour tous ces moments partagés. Notre village continuera d'avancer, fort de nos valeurs et de nos habitants.

Merci à toutes et à tous. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance



Le Maire

